|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

Genève, le 10 août 2011

|  |  |
| --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 218** COM 9/SP |
|  |  |
| Tél.: | +41 22 730 5858 |
| Fax: | +41 22 730 5853 |
| E-mail: | [tsbsg9@itu.int](mailto:tsbsg9@itu.int) |
|  |  |

|  |
| --- |
| - Aux administrations des Etats Membres de l'Union  **Copie:**  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;  - Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 9;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Approbation de la nouvelle Question 14/9** |

Madame, Monsieur,

1 A la demande du Président de la Commission d'études 9, *Transmission télévisuelle et sonore et réseaux câblés intégrés à large bande*, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la procédure décrite au § 7.2.2 de la section 7 de la Résolution 1 de l'AMNT (Johannesburg, 2008), les Etats Membres et les Membres du Secteur présents à la dernière réunion de ladite Commission d'études, qui s'est tenue à Genève du 19 au 23 juillet 2010, ont décidé par consensus d'approuver la nouvelle Question suivante:

Question14/9 – *Programme, coordination et planification des travaux* (voir Annexe 1)

2 **La Question 14/9 est donc approuvée.**

3 Les Recommandations issues de l'étude de cette Question sont censées faire l'objet du processus d'approbation alternatif (AAP).

4 L'étude de la Question est confiée au Groupe de travail 2/9 "*Terminaux et applications*"

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications

**Annexe**: 1

ANNEXE 1  
(de la Circulaire TSB 218)

Texte de la nouvelle Question 14/9 de l'UIT-T intitulée

**"*Programme, coordination et planification des travaux*"**

Motifs

Il convient d'établir un cadre pour le traitement des contributions et des notes de liaison qui ne sont pas directement liées aux Questions déjà à l'étude. L'objectif de la présente Question est également d'assurer la coordination entre toutes les composantes de l'UIT concernant les nombreux aspects qui relèvent de la Commission d'études 9, et de renforcer la cohérence entre les commissions d'études de l'UIT-T, celles de l'UIT-R et d'autres organismes compétents. En outre, cette Question permet de coordonner l'étude de sujets relevant de la Commission d'études 9, tels que la terminologie, les TIC et les changements climatiques, l'accessibilité et les tests de conformité et d'interopérabilité.

Question

• Au moment d'envisager de nouveaux sujets pour la CE, quelles démarches doivent être mises en place pour traiter les contributions qui n'ont pas de rapport avec les Questions existantes de la Commission d'études 9?

• Quelles sont les questions, nouvelles ou révisées, qui doivent être traitées par la CE?

• Quels sont les résultats des ateliers, les initiatives du TSB et les actions d'autres CE ou organisations de normalisation (SDO) qu'il convient d'examiner au titre du programme de travail de la Commission d'études?

• Quels supports promotionnels (y compris des ateliers) peuvent être mis au point pour faciliter la diffusion des travaux de la Commission d'études 9?

• Quels types de documents (mise en œuvre de références, tutoriels, etc.) pourraient être mis à disposition sur le site web de la CE?

• Quels guides faudrait-il élaborer afin d'aider les utilisateurs à mettre en œuvre les nouvelles Recommandations?

• Quels termes et définitions devraient être rassemblés et communiqués au Rapporteur pour le vocabulaire de la Commission d'études 9?

• Quelles mesures de coordination la Commission d'études 9 doit-elle prendre, sur la base des travaux effectués au titre des Activités conjointes de coordination?

Tâches

• Définir les besoins d'un marché des télécommunications en mutation rapide auquel le programme de la Commission d'études 9 apporte les réponses les plus adaptées, et formuler de nouvelles Questions ou réviser des Questions existantes.

• Désigner, en collaboration avec d'autres CE ou organismes de normalisation, des représentants au sein des commissions de direction des ateliers.

• Assurer la coordination entre différentes activités de normalisation relevant de la Commission d'études 9, en coopération avec d'autres organismes de normalisation.

• Constituer au sein de la Commission d'études 9 une instance de coordination pour les tests de conformité et d'interopérabilité effectués au titre de la Résolution 76 de l'AMNT-08.

• Constituer au sein de la Commission d'études 9 une instance de coordination qui rassemble les termes et les définitions.

• Veiller à ce que les Recommandations pertinentes de la Commission d'études 9 tiennent compte de l'accessibilité.

• Mettre à jour les Recommandations qui ne relèvent pas d'autres Questions de la CE9. Aucune nouvelle Recommandation ne sera élaborée au titre de cette Question.

L'état actuel d'avancement des travaux au titre de cette Question est indiqué dans le Programme de travail de la CE 9 (<http://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_search.aspx?isn_sp=545&isn_sg=549>).

Relations

• Recommandations: toutes les Recommandations liées aux activités de la Commission d'études 9.

• Questions: toutes les Questions liées aux activités de la Commission d'études 9.

• Commissions d'études: toutes les commissions d'études de l'UIT-T, de l'UIT-R et de l'UIT‑D en lien avec les activités de la Commission d'études 9.

• Organismes de normalisation: ISO, CEI, ISO/CEI JTC 1, ARIB, ATIS, ETSI, IEEE, IETF, OMA, SCTE, SMPTE.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_